

# TARIFS 2022/2023

## Annexe au contrat de scolarisation

### FRAIS ADMINISTRATIFS ET D'INSCRIPTION

À verser lors de la première inscription dans le groupe

Par enfant	120,00 €
------------	----------

### CONTRIBUTIONS ANNUELLES DES FAMILLES

Frais de scolarité (par enfant)	774,00 €
Cotisations de tutelles (par enfant) (*)	94,43 €

**En cas de départ ou d'arrivée en cours d'année, les cotisations de tutelles sont dues en totalité.**

### REDUCTION

Une réduction, sur la scolarité seulement, est accordée aux parents si plusieurs de leurs enfants fréquentent :

#### le groupe COLYSÉ

Pour 3 enfants, 20 % de remise sur la scolarité

Pour 4 enfants, 30 % de remise sur la scolarité

#### ou l'Enseignement Catholique

Pour 3 enfants, 15 % de remise sur la scolarité

Pour 4 enfants, 20 % de remise sur la scolarité

(\*) sous réserve de modifications des tutelles

### RESTAURANT SCOLAIRE

**Le repas complet** (entrée, plat principal, fromage, dessert) est facturé **6,96 €**. Ce tarif comprend la restauration et les frais engagés par l'établissement. Seuls les repas effectivement consommés sont facturés.

**Pour approvisionner périodiquement le compte restauration,**

**le prélèvement automatique est OBLIGATOIRE.**

**Les prélèvements automatiques seront effectués du 5 octobre 2022 au 5 juillet 2023 .**

**Le montant du prélèvement correspondra à la somme due au dernier jour du mois précédent.**

Pour les familles n'ayant pas de compte bancaire, les règlements en espèces doivent impérativement être déposés à l'accueil du collège. Un reçu leur sera alors délivré. En cas de litige, aucun paiement ne sera validé sans justificatif.